



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°14-06-54

L'an deux mil quatorze, le mardi 24 juin à 18 heures, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 12 juin 2014.

**Présents :**

Mesdames LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; RITAINE E. (pouvoir de P. POULAIN); DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (pouvoir de F. DEGREMONT) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; CORDIER A. ; VASSEUR G. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. (pouvoir à E. RITAINE) ; DEGREMONT F. (pouvoir à J. DELRUE)

Messieurs CRETON S. ; GARENAUX M. ; SAGNIER F. ; CHARLEMAGNE V. (pouvoir à C. LEROY) ; WAVRANT M. ; BACQUET J. (pouvoir à G. VASSEUR) ; DENUNCQ R. ; DEVIGNE G.

**Absents :**

Monsieur ALLOUCHERY J.M.

Monsieur Grégory DELATTRE est élu secrétaire.

**OBJET : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE SPORTS DE NATURE SUR LE PAYS DE LUMBRES**

Dans le cadre de la politique de mutation économique menée suite à la restructuration des activités industrielles traditionnelles du territoire, les acteurs du Pays de Saint-Omer ont réaffirmé la nécessité d'exploiter les leviers de croissance et d'emplois mobilisables par le développement de l'économie présente.

Le tourisme est à ce titre identifié parmi les cinq secteurs d'activités prioritaires et la définition d'une véritable stratégie de développement touristique a été lancée, permettant d'asseoir davantage l'essor de cette activité économique générant déjà plus de 1.200 emplois équivalents temps plein.

Au titre du Programme Partenarial d'Activités, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer s'est vue confiée techniquement la mission, en partenariat étroit avec les services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et l'ensemble des collectivités, acteurs et partenaires locaux, apportant leurs expertises et leurs expériences, à l'occasion des comités techniques et de pilotage organisés régulièrement.

2 phases constituent la démarche :

- L'élaboration d'un Schéma Local de Développement Touristique (SLDT), composée de :
  - La réalisation d'un état des lieux/diagnostic touristique
  - La définition du positionnement touristique de territoire
  - L'identification des axes de développement
- L'optimisation de la gouvernance touristique

3 axes de développement sont aujourd'hui identifiés comme prioritaires, déclinés au travers notamment des objectifs suivants :

- Renforcer un **tourisme vert** à la hauteur des espaces naturels remarquables du territoire
- Structurer l'offre en **tourisme sportif et de loisirs**

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres bénéficie d'une diversité et de richesses naturelles et patrimoniales, supports favorables au développement d'activités sportives et de loisirs.

Une offre en équipements, itinéraires, événementiels, associations... dédiés aux Sports de Nature s'est d'ailleurs organisée sur l'ensemble de la Communauté de Communes - à titre d'exemples : le golf et l'organisation du second tournoi français, le vélo-rail, la piste de BMX, le trail des coteaux de l'Aa...

Il convient toutefois aujourd'hui d'établir un état des lieux précis et complet de l'offre, aidant le territoire à qualifier, organiser, professionnaliser, encadrer voire renforcer la filière Sports de Nature.

Les territoires doivent en effet aujourd'hui définir et communiquer sur une identité forte et distincte, autant auprès des habitants que des visiteurs. Pour assurer le succès et le rayonnement d'une nouvelle identité, il est essentiel que l'ensemble des décideurs et acteurs saisissent son sens, la portent collectivement, de façon à contribuer à son implantation.

La filière Sports de Nature semble ainsi aujourd'hui une piste à évaluer, voire exploiter.

Suite à l'avis favorable du bureau du 26 mai 2014 et de la commission Sport et Tourisme du 16 juin 2014, il est demandé aux conseillers communautaires de confier, à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer, au titre de son Programme Partenarial d'Activités, la réalisation d'un schéma stratégique Sports de Nature.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **CONFIE** à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer la réalisation d'un schéma stratégique Sports de Nature.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20140624-14-06-54-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2014  
Date de réception préfecture : 26/06/2014